

Elections à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
Professeurs de Lycée Professionnel
scrutin du 6 décembre 2005



- ⇒ **Le SNALC a obtenu les 18 h pour tous.**
- ⇒ **Le SNALC a obtenu la reconnaissance de la bi-admissibilité pour les PLP.**
- ⇒ **Le SNALC a obtenu la prise en compte dans les services des activités liées aux stages en entreprise.**
- ⇒ **Le SNALC continue à s'opposer aux PPCP.**
- ⇒ **Le SNALC continue à demander des dédoublements plus nombreux dans toutes les matières.**
- ⇒ **Le SNALC souhaite la diversité des méthodes de formation dans le lycée professionnel (alternance, apprentissage, VAE).**

le 6 décembre,

Votez efficace,
VOTEZ SNALC
CSEN

Professeurs de Lycée Professionnel

Par correspondance ou sur votre lieu de travail

Le 6 décembre, aux élections professionnelles



Tout le monde le dit ...

Défendre

Ecouter

Informer

Le SNALC le fait !

Syndicat National des Lycées et Collèges

SNALC-CSEN – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS – 01.47.70.00.55 – www.snalc.fr – info@snalc.fr